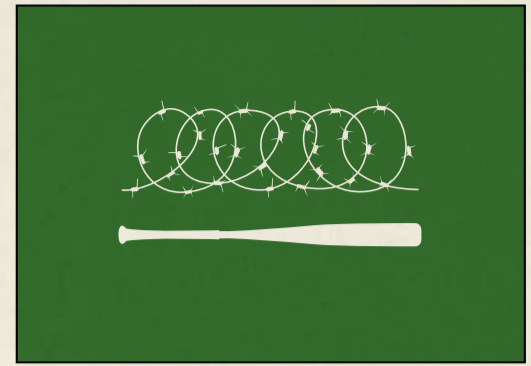


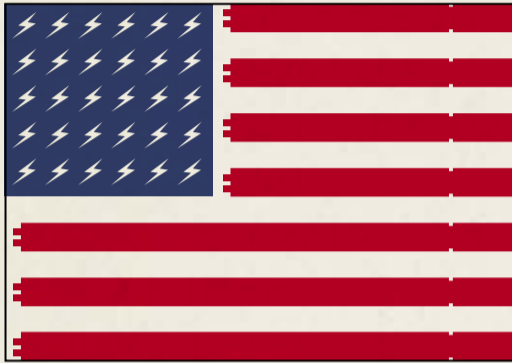
Algérie



Chine



Arabie Saoudite



États-Unis



Afghanistan



Égypte



Angola



Iraq



Biélorussie



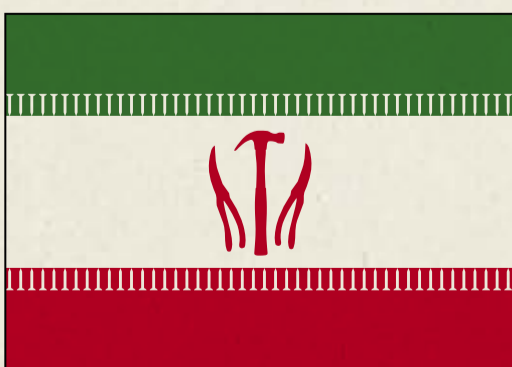
Bangladesh



Liban




Corée du Nord



Iran

**VOUS NE LE SAVIEZ PAS MAIS, AUJOURD'HUI ENCORE,
PLUS DE 110 PAYS PRATIQUENT LA TORTURE.**

**AMNESTY
INTERNATIONAL**





LA TORTURE, UNE ARME DE LA TERREUR.

« Il avait des tenailles. Il ne cessait de me demander où se trouvait le téléphone portable. Je lui ai répondu que je n'en savais rien. Il m'a alors ordonné de lui donner mon pouce. Il l'a saisi et l'a placé entre les mâchoires de la pince. Il a serré fort et m'a écrasé le doigt. Après, je ne me souviens de rien ».

Récit d'un garçon de neuf ans torturé par un policier au Bangladesh.

En ce début de XXI^{ème} siècle, des femmes, hommes et enfants sont torturés dans deux pays sur trois dans le monde. On torture davantage pour faire taire et pour faire peur, que pour faire parler. La torture s'entoure de secrets. Secrets autour de l'acte, des lieux, des personnes qui la pratiquent.

Elle impose le silence à une société sous terreur, muselée par diverses censures. Les familles des victimes, terrorisées par l'horreur qu'elles pressentent, conseillent souvent de se taire, d'oublier. Nous-mêmes préférons souvent ne pas savoir – et c'est encore le silence.

La torture va bien au-delà du fait d'infliger des douleurs physiques, des coups ou des mutilations. De plus en plus se développe une forme de torture basée sur l'isolement sensoriel, la privation de sommeil, les pressions psychologiques, les humiliations. Les dégâts causés par cette torture « blanche », sans agression directe du corps, sont souvent aussi terribles que les sévices physiques.

TORTURER, POURQUOI ?

Le thème de la « guerre contre le terrorisme » sert, aux yeux de certains, à justifier la torture qui serait un moyen efficace pour obtenir des informations indispensables dans des situations extrêmes. C'est le scénario imaginaire du « poseur de bombe qui refuse de donner le code ». Outre le fait qu'un tel scénario se produit plus souvent dans l'imagination de certains scénaristes de séries télévisées que dans la réalité, l'histoire nous a appris que les informations obtenues sous la torture ne sont souvent pas fiables. De plus, dans la majorité des cas, les victimes ne sont pas torturées dans un but de renseignement, mais pour les faire taire, pour les punir, ou encore pour leur arracher de faux aveux et les condamner ainsi à l'issue d'un procès inéquitable. Ces victimes ne sont en général pas de présumés « terroristes », mais des suspects ou des prisonniers de droit commun, des opposants politiques, des intellectuels, des marginaux... En torturant quelques membres d'une communauté, c'est toute cette communauté que l'on terrorise et, ainsi, que l'on réduit au silence. « Le but de la torture, selon le Dr. Inge Genefke, Centre International de Réhabilitation des Victimes de la Torture, est de nous faire taire tous, pas seulement ceux qui sont torturés mais nous tous que la torture effraie au point de nous rendre passifs ».

À l'occasion de la Journée mondiale pour le soutien aux victimes de la torture du 26 juin, Amnesty tient à rappeler que la torture est absolument interdite ! Les Etats ne peuvent s'y soustraire sous aucun prétexte et dans aucune circonstance. Ces mêmes Etats possèdent une compétence universelle pour poursuivre les tortionnaires en justice.

« Le pire moment, cela a été lorsque la police m'a fait écouter une fille qu'on torturait dans une autre pièce. Elle appelait ses parents en hurlant. » (Fatma, rescapée de la torture)

VOUS POUVEZ EMPÊCHER CELA !

Les Actions Urgentes d'Amnesty International sont l'un de ses moyens privilégiés de lutte contre les actes de torture. Ce mode d'action fête aujourd'hui ses 40 ans ! 40 années d'actions qui ont permis l'amélioration des conditions de détention et la libération de milliers de personnes...

Lancée le 19 mars 1973 pour le professeur et syndicaliste Luiz Basilio Rossi, arrêté sous le régime militaire alors que les cas de torture et de disparitions forcées se multipliaient au Brésil, la première Action Urgente a permis, en deux semaines, de faire connaître le lieu de détention de M. Rossi et de laisser sa femme lui rendre visite.

« Le but du tortionnaire est de vous isoler, de couper tous vos liens avec le monde extérieur. Mais Amnesty International a pu rompre cet isolement. Lorsque j'ai vu ma femme, j'ai su que mon cas avait été rendu public. J'ai su qu'ils ne pouvaient plus me tuer. »

Témoignage de Luiz Basilio Rossi, libéré en octobre 1973 puis exilé en Europe.

DES ACTIONS URGENTES QUI S'ADAPTENT AUX NOUVELLES MENACES.

L'Action Urgente reste aujourd'hui un outil incontournable et efficace pour protéger les personnes victimes d'arrestation arbitraire, privées de soins en détention, exposées à des risques de torture, d'exécution ou de disparition forcée.

Elles se sont diversifiées avec les années et portent aussi sur des défenseurs des droits humains menacés de mort, des communautés menacées d'expulsion, des personnes exposées à un retour à la frontière alors qu'elles sont en danger dans leur pays, ou encore sur des projets de loi portant atteinte aux droits fondamentaux.

PARTICIPER À UNE ACTION URGENTE, COMMENT ÇA MARCHE ?

Cela consiste à envoyer une lettre à une autorité du monde, dans un laps de temps court, afin de lui demander de mettre fin aux violations des droits fondamentaux d'une personne. Alors qu'une seule lettre pèse peu, son poids est considérable lorsqu'elle est accompagnée de milliers d'autres... Via le site Internet Isavelives.be d'Amnesty, ceci ne prend que quelques minutes.

« Mon cas prouve que cette forme d'action a un sens, un impact. »

Vaclav Havel, ancien dissident puis président tchèque arrêté en janvier 1989 et libéré quatre mois plus tard grâce à un déluge de lettres et de fax envoyés par les militants et sympathisants d'Amnesty International.

« Ils ont arrêté les tortures psychologiques et physiques. [...] Ça m'a donné un espoir pour ma libération. J'ai retrouvé l'envie de vivre, de penser. »

Rebiya Kadeer, défenseuse des droits des Ouïghours en Chine, détenue de 1999 à 2005. Témoignage recueilli début 2013.

« Les autorités connaissent l'existence de ces lettres et savent que la personne est d'une certaine manière intouchable. Et je veux demander aux membres d'Amnesty et aux simples citoyens de continuer à écrire ces lettres. Cela aidera d'autres personnes, c'est très important. »

Igor Sutyagin, prisonnier d'opinion russe libéré en 2010.

PASSEZ À L'ACTION !

Vous désirez recevoir la prochaine Action Urgente par email, envoyez [amnestyfr +](mailto:amnestyfr+@8989) votre adresse email au 8989

Soutenez Amnesty International en vous rendant sur <https://aider.amnesty.be/b/mon-don> ou en faisant un don au numéro de compte : BE85 0012 0000 7006

À partir de 40 euros par an, vous recevrez une attestation fiscale. Amnesty International est indépendante financièrement, seuls vos dons nous permettent de poursuivre nos actions.

Vous souhaitez recevoir cette affiche en PDF ? Envoyez un email à dazibaos@amnesty.be